Définitions et bibliographie

Emploi - Marché du travail

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Taux de chômage

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT. En France, il est estimé au moyen de l'enquête Emploi de l'Insee. Au niveau régional, le taux de chômage est estimé à la fois à l'aide de l'enquête Emploi et des données de Pôle emploi sur les demandeurs d'emploi inscrits. Il ne correspond pas exactement au concept du BIT.

Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à Pôle emploi. Ces demandeurs sont enregistrés dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité. Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont sans emploi et sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Les demandeurs d'emploi de catégorie B et C sont des demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, et ils sont également tenus de rechercher activement un emploi. La catégorie A est proche conceptuellement du chômage au sens du BIT, toutefois un certain nombre de travaux ont montré que les deux populations des chômeurs au sens du BIT et des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ne se recouvrent qu'imparfaitement (pour plus de détails, voir le dossier sur le chômage).

Pour en savoir plus

L'intérim, moteur de la création d'emplois, Bilan économique 2015 - Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Insee Conjoncture Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n°3, mai 2016.

Démographie

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité. Le solde migratoire apparent est estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remarque: il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.

Pour en savoir plus

n°329, janvier 2014.

Situation démographique 2014 en ACAL : faible croissance portée par les naissances, Insee Analyses Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n°9, juin 2016.

30 ans de démographie : la Lorraine réduit son déficit migratoire, Économie Lorraine

Démographie des entreprises

Créations d'entreprises

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene):
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren);
- 3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité:
- 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de

créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis 1e décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi:

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Pour en savoir plus

Plus d'entreprises individuelles et moins de micro-entrepreneurs, Bilan économique 2015 - Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Insee Conjoncture Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n°3, mai 2016.

Les créations d'entreprises en 2015 : net repli des immatriculations de micro-entrepreneurs, Insee Première n°1583, janvier 2016.

Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : trois ans après, 30 % sont encore actifs, Insee Première n°1595, mai 2016.

Construction, logement, immobilier tertiaire

Surface de plancher autorisée

La surface de plancher autorisée correspond à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment excluant ainsi les épaisseurs correspondant à l'isolation.

La surface de plancher sert de référence pour l'évaluation des droits à construire mobilisables dans le cadre d'un projet de construction ou d'extension.

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement mis en chantier

Un logement mis en chantier est un logement ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier.

Logement mis en vente

Les logements mis en vente sont les logements offerts à la vente pour la première fois

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Vente en état futur d'achèvement (VEFA)

La vente en l'état futur d'achèvement est un contrat par lequel un tiers construit un ouvrage dont il revend une partie à l'administration au fur et à mesure de la construction. Le vendeur conserve les pouvoirs de maître de l'ouvrage jusqu'à la réception des travaux.

Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (ScoTAM)

Ancré dans une perspective de développement durable du territoire, le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification intercommunale. Il définit, pour un territoire, les orientations d'aménagement et d'urbanisme pour les 20 ans à venir et prépare ainsi les conditions de vie de demain.

Bailleur social

Au sens strict du code de la construction et de l'habitation, les organismes bailleurs sociaux sont des constructeurs disposant d'un agrément au titre du service d'intérêt général défini principalement comme :

- la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'attribution, la gestion et la cession de logements locatifs à loyers plafonnés ;
- la réalisation d'opérations d'accession à la propriété destinées à des personnes dont les revenus sont inférieurs à certains plafonds.

Taux de vacance

Le taux de vacance correspond à la proportion de locaux qui ne sont pas loués.

Pour en savoir plus

BTP: Recul de la production, reprise possible en 2016, Bilan économique 2015 - Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Insee Conjoncture Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n°3, mai 2016.

<u>Un faible niveau de la construction,</u> Bilan économique 2015 - Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Insee Conjoncture Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n°3, mai 2016.

<u>Lhabitat dans la communauté</u> <u>d'agglomération de Metz Métropole,</u> Aguram, décembre 2015.

Commerce

Taux de vacance commerciale

Le terme de vacance commerciale désigne l'état d'un local commercial non exploité pour une durée indéterminée. Le taux de vacance rapporte le nombre de locaux non exploités au nombre total de locaux commerciaux existant sur un périmètre donné.

Évasion commerciale

L'évasion commerciale d'une zone correspond aux dépenses réalisées par les habitants de la zone dans d'autres zones géographiques. Le taux d'évasion commerciale de la zone correspond à la part des dépenses des habitants réalisées en dehors de cette zone.

Attraction interne

L'attraction interne d'une zone correspond aux dépenses des habitants de la zone qui sont effectuées dans des commerces de la zone.

Attraction externe

L'attraction externe d'une zone correspond aux dépenses effectuées dans des commerces de la zone par des ménages qui habitent hors de la zone.

Pour en savoir plus

Rapport 2015 sur Metz Métropole de l'Observatoire du Commerce et de la Consommation en Lorraine, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Lorraine, mai 2015.

Monographie carto-statistique du commerce à Metz, Fédération Procos, juil-let 2015.

Tourisme

Arrivées

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même établissement.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Durée moyenne de séjour

La durée moyenne de séjour correspond au rapport entre le nombre d'arrivées et le nombre de nuitées. Elle est généralement exprimée en jours.

Emplois liés au tourisme

Le tourisme, de loisirs ou d'affaire, génère de l'activité dans un certain nombre de secteurs économiques, notamment dans les services. Certains y sont totalement dédiés, comme les hôtels ou les parcs d'attraction, et d'autres y sont partiellement dédiés, pouvant répondre à la fois aux besoins de la population résidente et à ceux des touristes, selon des proportions variables. C'est le cas

par exemple de la restauration, de l'organisation de congrès, des commerces.

L'estimation de l'emploi lié au tourisme repose ainsi sur le repérage des secteurs d'activités concernés par le tourisme et leur classement selon leur degré de touristicité:

- dans les activités 100 % touristiques, tout l'emploi est considéré comme emploi touristique ;
- dans les activités partiellement touristiques, l'emploi touristique est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents.

L'emploi touristique estimé correspond aux emplois générés par la fréquentation touristique, c'est-à-dire à l'emploi directement imputable à la présence de touristes sur la zone. Sont ainsi exclus la majorité des moyens de transport et des agences de voyage car ils permettent de se rendre sur le lieu de tourisme et ne sont pas une dépense sur la zone de réception.

Station classée de tourisme

Le classement en « station classée » est attribué par arrêté préfectoral valable pour 12 ans aux « communes touristiques » ayant structuré une offre qualifiée pour en faire une destination d'excellence. Pour obtenir ce statut, la commune doit répondre à 45 critères dont disposer d'au moins 70 % d'unités classées toutes catégories confondues et d'un office de tourisme classé en catégorie I.

Taxe de séjour

La taxe de séjour est votée par la commune sur son territoire, pour une période donnée, dans le but de faire contribuer les touristes qui y résident aux charges entraînées par leur fréquentation. Le produit de la taxe est obligatoirement affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire concerné.

Pour en savoir plus

<u>Données et chiffres clés 2015</u>, Office de Tourisme de Metz.

Etude barométrique des publics du Centre Pompidou-Metz, société Test, mai 2016. De bons résultats pour l'hôtellerie de plein air, Bilan économique 2015 - Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Insee Conjoncture Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n°3, mai 2016.

21 000 emplois touristiques en Lorraine, Économie Lorraine n°333, janvier 2014. Les évènements culturels et sportifs : un plus pour la fréquentation hôtelière, Insee Analyses Alsace-Champagne-Ardenne- Lorraine n°18, juillet 2016.

Environnement et développement durable

Consommation d'énergie finale

La consommation finale d'énergie correspond à la consommation des seuls utilisateurs finals, ménages ou entreprises autres que celles de la branche énergie. L'énergie consommée peut être une énergie primaire (consommation de charbon de la sidérurgie par exemple) ou non.

Ordures ménagères et assimilés

Les ordures ménagères et assimilés sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages (les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, etc.) et ce, quel que soit leur type de collecte.

Indice de la qualité de l'air

L'indice de la qualité de l'air (ou indice Atmo) est un indicateur journalier destiné à fournir une information synthétique sur la qualité de l'air des agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il ne permet pas de mettre en évidence des phénomènes localisés : pollution en proximité industrielle, automobile... Il est représentatif de la qualité globale de l'air sur l'ensemble d'une agglomération. Il est calculé chaque jour par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) à partir des concentrations dans l'air de quatre polluants : dioxyde de soufre (SO2), dioxyde d'azote (NO2), ozone (O3) et particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10). Pour chacun de ces polluants, un sous-indice est calculé à partir des concentrations mesurées et d'une échelle spécifique à chacun des polluants. Ces échelles sont divisées en 10 classes allant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais). Elles sont basées sur des seuils réglementaires et des données toxicologiques. L'indice Atmo du jour est égal au plus élevé des 4 sous-indices.

Le plus souvent, les données publiées portent sur le pourcentage ou le nombre de jours pendant lesquels la qualité de l'air était :

- très bonne, bonne (indice Atmo : 1 à 4) ;
- moyenne, médiocre (indice : 5 à 7) ;

- mauvaise, très mauvaise (indice 8 et plus).

Typologie urbaine de fond

Une station de fond est une station relativement éloignée de toute source de pollution proche, par opposition à une station de proximité. Cette station de fond ne subit donc pas les impacts immédiats d'une source de pollution, et permet au contraire de mesurer un air moyen, un air « de fond », dans le secteur concerné.

Valorisation énergétique

La valorisation énergétique des déchets consiste à utiliser le pouvoir calorifique des déchets en les brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

Valorisation matière

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Exemples de valorisation matière : déchets issus de la collecte sélective et recyclés, mâchefers valorisés en sous-couches routières.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs d'impact à l'origine du récent réchauffement climatique.

Poussières fines

Les particules fines sont des particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres. Elles sont désignées sous le terme de PM 2,5 (d'après la terminologie anglaise particulate matter). Étant données les dimensions réduites de ces particules, elles ne peuvent sédimenter sous l'action unique de la gravité. Seules leur agrégation ou des précipitations permettent leur chute au sol. Les particules fines se trouvent en suspension dans l'atmosphère, et le demeurent plusieurs jours. Ces aérosols de faibles dimensions ont donc l'opportunité de pénétrer profondément dans les poumons, jusque dans les alvéoles.

Programme local de prévention des déchets

La loi de mise en œuvre du Grenelle du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 », prévoit la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) au plus tard au 1er janvier 2012 par les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces PLPDMA incluent des objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Metz Métropole a mis en lace son PLPD de 2010 à 2015. Dans la continuité du programme local de prévention des déchets, Metz Métropole a été labellisée fin 2015 « Territoire zéro déchet. zéro gaspillage » par le Ministère. Il s'agit d'une reconnaissance nationale de sa capacité à mener un projet ambitieux de prévention et de valorisation des déchets.

Usine de valorisation énergétique

Un Centre de Valorisation Energétique (CVE) est une installation de traitement thermique des déchets, réalisé à température élevée dans des conditions contrôlées. Ce procédé permet une réduction du volume des déchets et donc des quantités à mettre en centre de stockage. Cette installation, jusqu'alors appelée Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM), met en œuvre des procédés de combustion et/ou de thermolyse. La valorisation des déchets résulte, elle, de la récupération d'une partie de leur contenu énergétique. La pratique la plus courante en l'occurrence consiste à utiliser la chaleur des gaz de combustion pour produire de la vapeur qui sera alors employée:

- pour alimenter un processus industriel ou un réseau de chauffage : on parle de valorisation thermique ;
- pour faire fonctionner un turboalternateur qui produira du courant électrique : on parle de valorisation électrique.

Usine d'électricité de Metz (UEM)

L'Usine d'électricité de Metz est chargée de la production et de la distribution d'énergie sur Metz et 141 communes environnantes. Créée en 1901, elle adopte le statut de régie municipale en 1925. Elle conservera ce statut jusqu'au 1^{er} janvier 2008, date à laquelle elle prend le statut de société anonyme d'économie mixte locale (SAEML).

Loi relative à la transition énergétique

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Surface artificialisée

On entend par surface artificialisée toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

Espaces NAF

On désigne par espace NAF tous les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour en savoir plus

Rapport Climat Air Énergie 2015, Observatoire régional de l'énergie de Lorraine (OREL).

Pauvreté et précarité

Niveau de vie

Le niveau de vie d'un ménage est égal au revenu disponible de ce ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Unité de consommation (UC)

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- -1 UC pour le premier adulte du ménage ; -0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- -0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de

manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté (ou « poverty gap ») est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante :

(seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

116 quartiers de la politique de la ville en ACAL, Insee Analyses Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n°8, mai 2016.

Politique de la ville: 51 quartiers en grande difficulté, Insee Flash Lorraine n°16, juin 2015.

327 000 personnes pauvres en Lorraine, Insee Analyses Lorraine n°24, juin 2015. Données sur les quartiers de la politique de la ville, sur Insee.fr, rubrique Bases de données/Données locales/Données infracommunales.

Numérique

Le périmètre retenu pour l'étude du secteur du **numérique ou des technologies de l'information et de la communication** comprend 43 secteurs d'activité dans la nomenclature d'activités françaises (Naf révision 2) :

| Code | Libellé | Catégorie |
|-------|---|--|
| 2611Z | Fabrication de composants électroniques | Fabrication d'équipements informatiques et électroniques |
| 2612Z | Fabrication de cartes électroniques assemblées | |
| 2620Z | Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques | |
| 2630Z | Fabrication d'équipements de communication | |
| 2640Z | Fabrication de produits électroniques grand public | |
| 2680Z | Fabrication de supports magnétiques et optiques | |
| 4651Z | Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels | Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication |
| 4652Z | Commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication | |
| 5811Z | Édition de livres | |
| 5812Z | Édition de répertoires et de fichiers d'adresses | |
| 5813Z | Édition de journaux | |
| 5814Z | Édition de revues et périodiques | |
| 5819Z | Autres activités d'édition | Édition |
| 5821Z | Édition de jeux électroniques | |
| 5829A | Édition de logiciels système et de réseau | |
| 5829B | Édition de logiciels outils de développement et de langages | |
| 5829C | Édition de logiciels applicatifs | |
| 5911A | Production de films et de programmes pour la télévision | |
| 5911B | Production de films institutionnels et publicitaires | |
| 5911C | Production de films pour le cinéma | |
| 5912Z | Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision | Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale |
| 5913A | Distribution de films cinématographiques | |
| 5913B | Édition et distribution vidéo | |
| 5914Z | Projection de films cinématographiques | |
| 5920Z | Enregistrement sonore et édition musicale | |
| 6010Z | Édition et diffusion de programmes radio | Programmation et diffusion |
| 6020A | Édition de chaînes généralistes | |
| 6020B | Édition de chaînes thématiques | |
| | | |

| 6110Z | Télécommunications filaires | |
|-------|--|--|
| 6120Z | Télécommunications sans fil | Télécommunications |
| 6130Z | Télécommunications par satellite | relecommunications |
| 6190Z | Autres activités de télécommunication | |
| 6201Z | Programmation informatique | |
| 6202A | Conseil en systèmes et logiciels informatiques | |
| 6202B | Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques | Programmation, conseil et autres activités informatiques |
| 6203Z | Gestion d'installations informatiques | adiivida illiolillatiques |
| 6209Z | Autres activités informatiques | |
| 6311Z | Traitement de données, hébergement et activités connexes | |
| 6312Z | Portails internet | Services d'information |
| 6391Z | Activités des agences de presse | Services d information |
| 6399Z | Autres services d'information n.c.a. | |
| 9511Z | Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques | Réparation d'ordinateurs |
| 9512Z | Réparation d'équipements de communication | et d'équipements de communication |

Pour en savoir plus

Les TIC en Moselle: un secteur à développer, Économie Lorraine n°326, décembre 2013.

Enseignement supérieur

L'Université de Lorraine est un grand établissement français issu de la fusion, au 1^{er} janvier 2012, des universités Henri Poincaré - Nancy I, Nancy II, Paul-Verlaine de Metz et de l'Institut national polytechnique de Lorraine (INPL). Le processus de fusion a débuté en 2009 avec la création du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) « Université de Lorraine ».

Pour en savoir plus

Atlas régional : les effectifs d'étudiants en 2013-2014 - édition 2015, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), avril 2015.

Observatoire lorrain de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, AGURAM, mai 2014.